

Direction générale des affaires institutionnelles
et des opérations

PAR COURRIEL

Québec, le 21 juin 2024



Objet : Demande d'accès
V/Réf. : HCS-201-2023
N/Réf. : 1847 00/2024-2025.036



Nous donnons suite à votre demande d'accès reçue le 22 avril dernier dans laquelle vous demandez de recevoir les renseignements que vous décrivez comme suit :

« [...] »

- Nombre de patients, durée moyenne et durée médiane de séjour à l'urgence pour les patients ambulatoires;
- Nombre de patients, durée moyenne et durée médiane de séjour à l'urgence pour les patients sur civière;
- Nombre de patients, durée moyenne et durée médiane de séjour à l'urgence pour l'ensemble des patients;
- Délais moyens et médians avant la prise en charge médicale;
- Nombre de séjours à l'urgence de plus de 24h;
- Nombre de séjours à l'urgence de plus de 48h;
- Nombre de séjours à l'urgence de plus de 72h;

... 2

- Nombre de séjours à l'urgence de plus de 100 h;
- Nombre de séjours à l'urgence de plus de 24h pour les patients âgés de 75 ans et plus;
- Nombre de séjours à l'urgence de plus de 48h pour les patients âgés de 75 ans et plus;
- Nombre de séjours à l'urgence de plus de 72h pour les patients âgés de 75 ans et plus;
- Nombre de séjours à l'urgence de plus de 100 h pour les patients âgés de 75 ans et plus;
- Nombre de patients âgés de 75 ans et plus. » (*sic*).

À cet égard, nous vous transmettons sous l'onglet 1 des documents répertoriés qui vous sont accessibles. Prendre note que la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (Loi) prévoit certaines restrictions au droit d'accès. Ainsi, certains renseignements ont été caviardés en vertu des articles 53 et 54 de la Loi. En effet, la communication de certaines informations révélerait des renseignements personnels.

Veillez noter que vous pouvez demander à la Commission d'accès à l'information du Québec de réviser cette décision, et ce, dans les 30 jours suivant la date de la présente lettre. Vous trouverez de plus amples informations à l'adresse ci-dessous :

<https://www.cai.gouv.qc.ca/protection-renseignements-personnels/citoyens-protection-renseignements-personnels/recours-devant-commission>

Veillez agréer, [REDACTED], l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La sous-ministre adjointe,

[REDACTED]

Dominique Breton

p. j. 3

N/Réf. : 24-IO-00004-84